



DÉCISION MODIFICATIVE DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS SUR TITRES DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Le Directeur des hôpitaux de Chartres,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu la décision portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de conseillers en économie sociale et familiale pour 4 postes, en date du 21 mars 2024 ;

Vu le courrier du Directeur du Centre Hospitalier de Dreux demandant l'annulation de l'ouverture du poste au concours pour son établissement, en date du 13 juin 2025.

DÉCIDE

Article 1 : Nombre de postes ouverts au concours :

- 1 poste de conseiller en économie sociale et familiale pour le CH de Bonneval
- 1 poste de conseiller en économie sociale et familiale pour le CH de Chartres
- 1 poste de conseiller en économie sociale et familiale pour le CH de Châteaudun

Article 2 : Date de l'admission

La délibération du jury se déroulera le 3 juillet 2025.

Pour Le Directeur-Adjoint
 Chargé de la Direction des Relations Humaines,
 Par déléguation, la Responsable du Pôle Social

LES HOPITAUX DE CHARTRES
 DIRECTORAT DES RELATIONS HUMAINES
 2801 BÉRENGÈRE TALMANT